

**Extrait du registre  
Des délibérations du Conseil municipal  
Commune de Cappinghem**

**Séance du 4 décembre 2020**

L'an deux mil vingt le 27 aout à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Présents : Ch. MATHON, MC.FICHELE, A.TRICOIT, V.PARABOSCHI, T.WIDHEN, V.DUCOURAU, G.TRAPASSO, S.DUMORTIER, F. TREDEZ, G.CHATEAU, E.BARBAY, P.MOUCHON, G.OUAERT, JM.CLERFAY, A.KIMOUR, K.UDRY, J. AGNIERAY,

Absents excusés avec pouvoir :  
JM.SPETEBROODT > pouvoir à MC. FICHELE,  
N. ROUBAUD > pouvoir à A. KIMOUR,

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V.DUCOURAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Date de convocation  
Le 4 décembre 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la reprise de l'activité de l'amicale du personnel communal depuis septembre 2020.

L'association a pour objet l'action sociale, le loisir, la culture et plus généralement l'épanouissement intellectuel et physique des salariés et retraités de la Maire de Cappinghem et de ses établissements rattachés

L'amicale du personnel communal sollicite la mairie de Cappinghem afin d'obtenir une subvention pour l'année 2020 à hauteur de 700 € afin de pouvoir distribuer et offrir aux personnels communales des cadeaux de Noël.

Le conseil municipal, après délibération, **DECIDE** d'attribuer 700 € à l'amicale du personnel communal.

Les crédits nécessaires sont disponibles.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 16/12/2020

Le Maire  
Christian MATHON



Objet de la délibération
Attribution des subventions Associations 2020
CM 2020//12-D14